



CONTRAT DE TRAVAIL INTERNATIONAL

Êtes-vous concerné ?

Envoyer sereinement un salarié à l'étranger nécessite de répondre à deux questions : quelle sera la loi ou les lois applicables et qui est l'employeur. En d'autres mots, quel sera le droit du travail applicable (notamment au licenciement.)

Objectifs pédagogiques

Comprendre les principes fondamentaux applicables aux Contrats de Travail internationaux.

Sécuriser ses avenants en ayant intégré les principes qui les gouvernent.

Rédiger les clauses légales et pratiques de l'avenant.

Etre en mesure d'adapter les clauses aux diverses situations.

Public concerné

Toute personne, ayant une formation juridique de base, dont l'exercice de sa fonction l'amène à gérer des avenants de mobilité et à apprécier la validité des avenants en cours.

Présentation

Formation dynamique sur une journée.

- Présentation des différentes situations de Mobilité Internationale (détachement, expatriation et transfert.)
- Régime juridique du détachement et de l'expatriation.
- Détermination de la loi applicable.
- Rupture du contrat de travail.
- La pratique.

Méthode

Analyse d'avenants et de charte de mobilité.

Fort apport théorique permettant d'articuler le Droit, les besoins de l'entreprise et les droits du salarié.